

25 novembre : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Depuis de nombreuses années déjà, les luttes en France comme à l'international ont permis de rendre visible les violences systémiques contre les femmes et les minorités sexuelles et d'empêcher le recul de droits fondamentaux à l'instar de l'IVG, comme en Pologne ces dernières semaines. Pour autant, nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, en France, déjà 87 femmes sont décédées en 2020, sous les coups de leur (ex-)conjoint au 21 novembre. Les violences intrafamiliales n'ont pas diminué et les droits des femmes à disposer de leur corps et de leur vie sont toujours remis en question, ici comme ailleurs. Partout dans le monde, les idées conservatrices progressent.

Les violences faites aux femmes nécessitent une réponse forte, particulièrement dans cette période de crise sanitaire où la pression augmente sur les femmes, au travail comme à leur domicile.

Les trop rares aménagements adoptés par les pouvoirs publics sont déjà insuffisants hors confinement, ils le sont d'autant plus dans la période actuelle qui renforce l'isolement des cellules familiales où se produisent la très grande majorité des violences.

Au travail, les femmes surreprésentées dans les métiers dits « utiles » ou essentiels sont surexploitées depuis le début de la crise sanitaire avec comme seule contrepartie une vague reconnaissance symbolique sans aucune avancée en termes de revalorisation salariale.

Alors qu'il y a un an, les syndicats ont gagné l'adoption de la première loi mondiale contre les violences et le harcèlement au travail, la 190^{ème} convention de l'Organisation Internationale du Travail, la France ne l'a toujours pas ratifiée. La CGT exige que cela soit fait dans les plus brefs délais et que cela ouvre de nouveaux droits pour les femmes :

- la mise en place de sanctions pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention et l'obligation de négocier sur le sujet ;
- des droits pour protéger les victimes de violences conjugales : interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle ;
- des droits pour que les salarié-es présents dans des entreprises sans organisation syndicale puissent être défendus et accompagnés face aux violences sexistes et sexuelles ;
- l'obligation de formation des professionnel·les, RH, manager·ses, IRP et de sensibilisation de tous les salarié-es.

L'UD CGT Loir et Cher exige aussi :

- des moyens humains et financiers pour lutter largement contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles.
- le soutien aux associations et groupes communautaires qui agissent en faveur des droits des femmes et des minorités sexuelles.
- l'arrêt de la complaisance envers les agresseurs, y compris au sein des instances dirigeantes.

- l'augmentation générale des salaires et la reconnaissance de qualifications professionnelles de haut niveau pour les salarié-es et agent-es publics des secteurs de la santé, du médico-social, du social, du commerce, des services à la personne, de la petite enfance, de l'éducation. Secteurs très largement féminisés, sous-payés et sous-qualifiés.
- La non-privatisation du 39-19, numéro d'appel d'urgence pour les femmes victimes de violences.

La CGT appelle à une heure d'information syndicale en direct sur Facebook le 25 novembre 2020 à 15h40 :
facebook.com/ConfederationGeneraleTravail

Blois le 24 novembre 2020